

Les agents du Conseil supérieur de la pêche ont des rôles de police bien connus, que ce soit en police de l'eau (travaux, pollutions, ...) ou en police de la pêche (respect des tailles légales, nombre de prises, ...). Mais ils sont avant tout des techniciens chevronnés des milieux aquatiques. Ils vous feront chaque année découvrir une espèce, animale ou végétale, présente dans notre département mais que la majorité d'entre vous ne connaissent pas ou peu. Cette année :

## ➔ La Margaritifera

*La moule perlière, ou mulette, ou encore Margaritifera margaritifera de son nom scientifique, est un mollusque bivalve d'eau douce qui présente une vaste aire de répartition, puisqu'on la retrouve en Asie, en Amérique du Nord et en Europe.*

*Elle ne subsiste en France que sur quelques cours d'eau des massifs anciens tels que le Massif Central, le Massif Armoricaïn et le Morvan. La population nationale totale est estimée à environ 100 000 individus.*



Photo CSP BD 23

*Moule perlière adulte enfouie dans le substrat.*

La moule perlière est présente dans les trois départements du Limousin sur une quinzaine de cours d'eau. En Haute-Vienne, elle est recensée sur trois rivières ; pour deux d'entre elles, on note la présence de petits individus, ce qui indique non seulement que la population se reproduit, mais aussi que l'habitat est de bonne qualité.

En effet, la mulette est ce qu'on appelle un "bio-indicateur" : très exigeante quant à la qualité de son environnement, elle est un des meilleurs témoins du bon état écologique de nos rivières.

Elle se reconnaît à sa coquille allongée parcourue de stries concentriques. De couleur brune chez les jeunes individus, puis noire chez les adultes, cette coquille est reconnaissable à la partie du sommet des deux valves érodée par les matières abrasives transportées par l'eau.

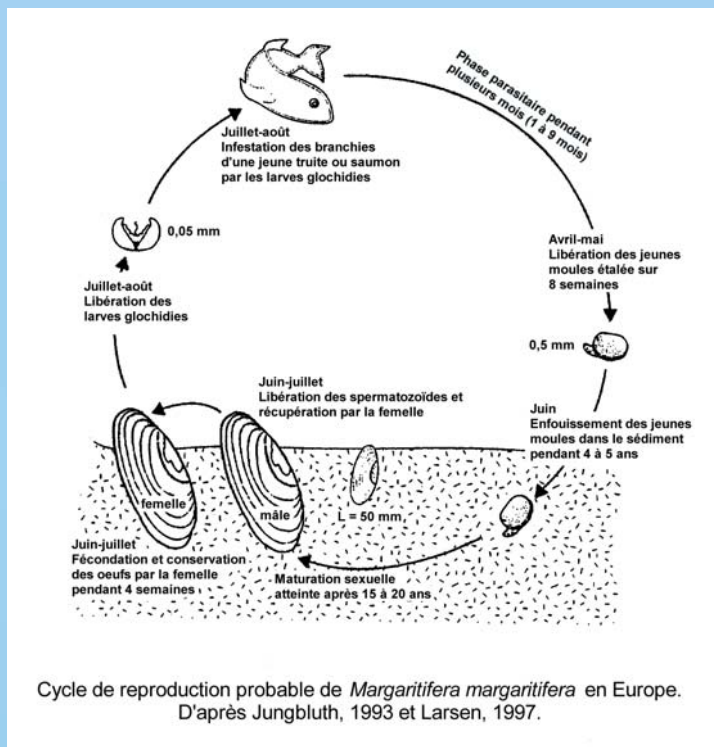
En effet elle se positionne verticalement, en partie enfouie dans le substrat, sable ou gravier ; seule reste visible la partie postérieure de l'animal, pour pouvoir filtrer les particules organiques transportées par le courant. La face interne des deux valves est tapissée de nacre,

qu'on retrouve parfois à l'intérieur de la moule sous forme de perles - d'où son nom.

L'adulte mesure entre 8 et 14 cm, la taille maximale dépassant très rarement 15 cm. La longévité de cette espèce est impressionnante, puisque la moule peut vivre plus d'un siècle, avec un maximum connu de 120 ans ! L'âge est donné par le nombre de stries de la coquille, comme pour les anneaux d'un tronc d'arbre.



*Coquilles d'un adulte mort et d'un juvénile.*



La maturation sexuelle est atteinte au bout de 15 à 20 ans. Les gamètes du mâle sont libérés dans l'eau et récupérés, au hasard de la filtration, par la femelle qui a déjà produit ses ovules.

La fécondation a donc lieu : elle produit des œufs qui se transformeront en minuscules larves (0,05 mm) appelées glochidies. Celles-ci sont ensuite dispersées dans le milieu où elles devront impérativement et rapidement (en quelques heures) se fixer sur les branchies d'un salmonidé (truite ou saumon uniquement) pendant plusieurs mois. Les jeunes moules ainsi disséminées se libéreront alors de leur hôte pour s'enfouir jusqu'à 50 cm dans le substrat pendant quatre à cinq ans. Puis elles émergeront du sable et se mettront en position verticale, filtrant jusqu'à 40 litres d'eau par jour.

Le lien qu'entretient la mulette avec les salmonidés est ce qu'on appelle une symbiose, c'est-à-dire un échange dans lequel chacun retrouve son compte :

- les glochidies débarrassent leurs hôtes des mycoses, et les moules assainissent, par leur activité de filtrage, le substrat dans lequel les salmonidés vont installer leurs frayères ;
- en contre-partie, les salmonidés procurent l'alimentation des glochidies et, en tant que poissons migrateurs,

La moule perlière est actuellement une espèce en voie de disparition. Elle peuplait autrefois en quantité les cours d'eau des massifs siliceux, mais elle était récoltée pour les perles qu'elle peut produire. Ces perles servaient d'ornement aux habits royaux : ainsi, la robe portée par Catherine de Médicis lors du baptême de son fils comptait pas moins de 32 000 perles. Quand on sait qu'une moule sur mille donne une perle de bonne qualité, on imagine facilement que le ramassage intensif ait pu être, à cette époque, un des facteurs de disparition de cette naïade.

Sans parler aujourd'hui de la dégradation de son habitat et des qualités d'eau en général ...

En effet, la moule perlière a besoin d'un habitat de très bonne qualité : des eaux fraîches, courantes et pauvres en calcaire, avec un fond de sable ou de gravier dépourvu de vase ; elle supporte très mal la présence de phosphates ou de nitrates ; par exemple, elle tolère au maximum de 5 milligrammes de nitrate par litre d'eau, alors que le taux autorisé pour l'eau potable est 10 fois supérieur !

Elle est totalement protégée en France et bénéficie de mesures de

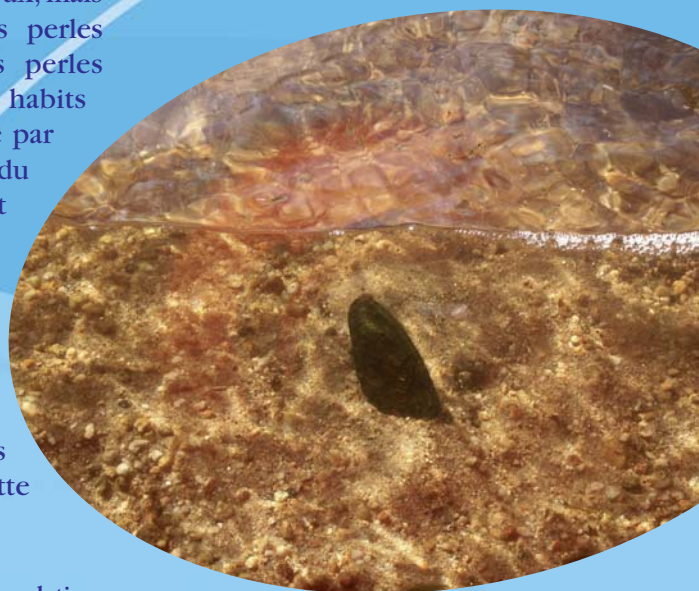
protection particulières : participation à la dissémination de la moule.

On voit donc toute l'importance de laisser la libre circulation des truites et saumons, par l'aménagement, voire l'effacement, des seuils et barrages, non seulement pour eux mais aussi pour d'autres espèces, telle que la moule, qui leurs sont associées.

protection particulières :

- liste rouge des espèces menacées de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (U.I.C.N. 1990) ;
- listes des annexes II et V de la Directive Habitat-Faune-Flore (directive de la C.E.E. du 21 mai 1992) ;
- arrêté ministériel du 7 octobre 1992 fixant la liste des mollusques protégés sur le territoire français métropolitain ;
- liste des espèces vulnérables du Livre Rouge de l'inventaire de la faune menacée en France (M.N.H.N., W.W.E. 1994) ;
- liste des espèces de faune protégées de la Convention de Berne depuis le décret du 8 août 1996.

La destruction, l'altération ou la dégradation de son habitat sont interdites depuis la parution de l'arrêté du 16 décembre 2004. Cette espèce permet donc également la préservation des milieux que fréquentent nos chères truites.



Les pêcheurs sont, de part leur présence au bord de l'eau, des observateurs pouvant apporter des informations aux gestionnaires et décideurs des milieux aquatiques. Aussi nous invitons toute personne ayant des informations sur ce bivalve à transmettre soit à la fédération de pêche, soit au Conseil supérieur de la pêche, les données dont elle dispose. Attention cependant : si vous trouvez des mulettes, il est formellement interdit de les ramasser ou même de les déplacer !